




Atelier de planification urbaine

 **ECTS**
2 crédits

 **Code Apogée**
4MTUM12

 **Composante(s)**
UFR Sciences
des Territoires
et de la
Communication

 **Période de
l'année**
Semestre 4

En bref

- > **Mobilité d'études:** Non
- > **Accessible à distance:** Non

Présentation

Description

Cet atelier présente, à partir d'exemples situés et d'études de cas, des démarches de planification territoriale à l'échelle des SCOT et des PLUI. Il propose de mesurer les effets concrets de la règle écrite sur les conditions d'édification de la ville à l'échelle des opérations d'aménagement (îlot urbain). La démarche inverse, partant du projet situé pour remonter aux moyens et conditions de sa traduction réglementaire, est conjointement explorée et expérimentée.

Partant du principe que « l'on peut écrire le règlement comme on le veut » et que les règles doivent être conçues différemment selon le contexte d'action (ingénierie territoriale, typologie des tissus urbains, dynamiques d'évolution en cours), quels choix réglementaires réaliser par rapport aux objectifs poursuivis ? Ces objectifs sont-ils atteints ? Comment formuler un règlement pour empêcher ce qu'on ne veut pas ?

L'atelier proposera aux étudiants d'étudier deux types de règlements sur différents tissus urbains.

Objectifs

- * Identifier les outils réglementaires et la traduction réglementaire adéquate pour répondre à une orientation d'aménagement donnée ;
- * Comprendre les effets socio-spatiaux de la dimension réglementaire de l'urbanisme ;
- * Expérimenter les ressources et les limites de la règle écrite.



Heures d'enseignement

Atelier de planification urbaine - TD

Travaux Dirigés

10,5h